

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

Séance du 17 juin 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	5

L'an deux mil dix et le dix sept juin à dix huit heures, le Conseil d'administration de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Théodose FABRIANO, Vice-Présidente

Date de la convocation

07.06.2010

Objet de la délibération

Rapport d'activité 2009
Du C.C.A.S.

N° 07.2010

Présents : Mesdames AUTOR, BERARD, DE SAINT ROMAIN, FABRIANO, Monsieur BORDERIES

Absent excusé : Monsieur BISSON

Secrétaire de séance : Mme BERARD

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration présente aux membres le rapport d'activité 2009 du service.

Il propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à son adoption.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- valide le rapport d'activité 2009 du CCAS et souligne l'accroissement de l'activité du service dû aux difficultés économiques rencontrées par les familles et la mise en place de prestations nouvelles.

Pour extrait conforme,
Lieuxaint, le 21 juin 2010

Michel BISSON
Président du CCAS

Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*